

**Initiative pour le Repérage et le Partage des Innovations
en Afrique de l'Ouest et du Centre (IRPI)**

<http://innovation.fidafrique.net>

Synthèse des propositions de la consultation électronique

18 octobre – 08 novembre 2007

Initiative du FIDA avec CSAO/OCDE, FIDAFRIQUE, FRAO, UNIFEM, ROPPA, et CTA

Participants à cette première phase de la consultation électronique:

1. **Babacar Sene**, Journaliste – Directeur de publication du Journal Agropasteur, Sénégal.
2. **François Agnimou**, secrétaire exécutif de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI) et **Innocent Sindikubwabo** (ANOPACI)
3. **Jean Gervais Ayissi**, Secrétaire Général de Volontaires du Développement, Cameroun
4. **Jean Luc Bosio**, Rural Development Specialist, Water and Rural Program, World Bank Institute – USA
5. **Mustapha Malki**, KariaNet Regional Coordinator, IDRC-MERO Office, Egypte
6. **Elmoctar Youssouf**, Secrétaire Général du Réseau des chambres d'agriculture – RECA Niger
7. **Oumar Niangado**, Délégué de la Fondation Syngenta pour le Mali et l'Afrique de l'Ouest
8. **Andrew Bennett**, Former executive director of Syngenta Fondation
9. **Tharcisse Batungwanayo**, SODES, Burundi
10. **Seraphin Medard Ntady**, Coordonnateur de la Concertation Nationale des Organisations paysannes et Producteurs agricoles du Congo (CNOP - Congo)
11. **Njaga Jawo**, National Women Farmers' Association (NAWFA), The Gambia,
12. **Jean-Marie Cordier**, Directeur JTS semences France

Equipe de coordination et de modération :

- Karim Hussein, FIDA
- Gilles Mersadier, FIDAfrique
- Léonidas HITIMANA, OCDE
- Chiara Calvosa, FIDA

Suite à la consultation électronique sur « Initiative pour le Repérage et le Partage des Innovations – IRPI » lancée le 18 octobre, voici une synthèse des contributions faites jusqu'au 05 novembre 2007¹.

La synthèse est faite par regroupement des différentes contributions en se basant sur les 4 questions posées dans la consultation.

1. Quelles innovations agricoles à fort potentiels, pouvant être diffusées à l'échelle régionale, pouvez vous indiquer sur la base vos expériences ?

Plusieurs innovations agricoles à fort potentiels ont été proposées, par exemple :

a. Innovations de type technologique et pratique

- La fourniture d'intrants adaptés au développement de jardins familiaux. L'expérience de la société JTS montre que le développement des jardins familiaux et des périmètres maraîchers est possible à travers notamment la mise en place de solution technique complémentaire comme une gestion économique de l'eau, une diffusion des semences améliorées, une lutte sanitaire préventives et des conseils agronomiques bien avisées. La société propose un ensemble de matériel et équipement répondant à ces préoccupations. Une formation est nécessaire pour assurer l'adoption de la technologie. Mais les difficultés d'accès au crédit, les taxes à l'importation ainsi que les frais de développement et de diffusion nécessaires au démarrage peuvent être un frein limitant l'accès à cette technologie ;
- La petite irrigation notamment pour le maraichage est rentable. Au Niger, par exemple, les études menées sur le parc de motopompes montrent que deux irrigants sur trois ont pu procéder à au moins un renouvellement ou acquis une seconde motopompe au bout d'une période de 4 ans. Les profits peuvent atteindre 920 000 FCFA à l'hectare pour le maraichage contre 260 000 pour la riziculture.

b. Innovations de type institutionnel, organisationnel et méthodologique

- L'expérience de plaidoyer menée par NAWFA pour promouvoir l'accès des femmes à la terre en Gambie a permis de réduire l'exclusion des femmes dans ce domaine. NAWFA reste convaincue que cette expérience, qui a eu des résultats intéressants sur la production agricole, pourrait être facilement étendue à d'autres régions d'Afrique de l'Ouest.
- Plusieurs autres expériences de NAWFA qui pourraient servir de leçons à d'autres pays ont été proposées. Il s'agit notamment des champs école paysan (Farmer Field School), l'alphabétisation (42 centres ont été ouvert en Gambie), le développement d'agro-entreprises ainsi que les banques de céréales et de semences pour les populations vulnérables
- La mise place d'une base de données des expériences innovantes ainsi que le développement de la communication et le partage de l'information à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Cette expérience du CNOP Congo s'est révélée intéressante pour promouvoir la sécurité

¹ La présente synthèse n'intègre pas les éléments fournis par le « World Bank Institute – WBI » qui a fourni de précieux documents de nature à enrichir la présente initiative. Nos sincères remerciements à Jean Luc Bosio d'avoir partagé tous les documents.

alimentaire. L'analphabétisme et les contraintes d'accès au matériel d'équipement par les producteurs sont des facteurs pouvant limiter l'adoption de cette technologie.

c. Innovations de type politique

Remarques de l'équipe de coordination de l'IRPI et de modération de la consultation :

Les contributeurs n'ont pas directement abordé la problématique des innovations de ce type qui incluent, à titre d'exemple : l'observatoire genre et la gestion de l'espace pastorale (PRODAM), la politique agricole régionale (ECOWAP), les nouvelles politiques foncières impliquant tous les acteurs dans la GRN, la collaboration FIDA-IFRPI sur la composante rurale des DSRP (documents de stratégie de réduction de la pauvreté) dans la région (Cameroun, Sénégal, Ghana, Burkina Faso avec l'implication du Bénin). Dans la poursuite de cette consultation électronique, plus d'exemples et d'expériences dans ce domaine seraient souhaitable.

2. D'après votre expérience, quels sont les facteurs susceptibles faciliter ou de limiter l'accès à ces innovations ?

Les facteurs évoqués pouvant favoriser ou limiter l'accès à ces innovations sont les suivants :

a) Les facteurs limitant l'accès

(i) Infrastructures (accès au marché et aux équipements, accès au crédit, etc)

- Les difficultés d'accès des producteurs aux petits équipements et outils de communication comme la radio, la télévision et pour certains des ordinateurs ;
- La disponibilité des intrants et d'autres équipements sur les lieux d'utilisation ;
- Les frais de développement - distribution à engager dans un milieu peu réceptif par un concepteur qui n'a pas encore commencé à amortir ses frais de création et de mise en production ;
- Les difficultés d'accès au crédit pour les femmes agricultrices.

(ii) Contexte social, institutionnel et législatif (lois existantes, impôts/taxes, possibilité de créer synergies avec les autres acteurs locaux, etc)

- L'analphabétisme ;
- Le manque d'organisation des populations rurale pour assurer la défense des leurs intérêts ;
- Les taxes à l'importation élevées pour les intrants et équipements ;
- L'absence de politiques nationales en rapport avec les innovations et, en général, un cadre politique inadapté ;
- Le fait que les bailleurs de fonds n'inscrivent pas systématiquement la promotion des innovations dans leurs programmes ;
- L'impatience des bailleurs de fonds et des décideurs politiques par rapport aux résultats de la recherche. Ceux-ci sont à inscrire dans les objectifs de long terme et ne peuvent être considérés comme des objectifs à court terme ;

- La faible représentativité des femmes dans les instances de décision institutionnelles et politiques qui gèrent l'accès aux innovations, les priorités de recherche et de la vulgarisation, et les politiques qui règlent l'accès aux innovations.

(iii) *Caractéristiques de l'innovation elle-même (complexité de reproduction, méthodologie difficile et compliquée etc)*

- Les craintes d'éventuels conflits entre le promoteur des innovations et les chercheurs ;
- Des méthodologies complexes et inadaptées aux producteurs ;

b) Les facteurs favorisant l'accès à ces innovations

(i) *Infrastructures (accès au marché et aux équipements, accès au crédit, etc)*

- L'accès aux équipements et aux crédits ;
- Le développement d'infrastructures comme les routes et d'autres facilités de transports et de communication, et autres équipement de maintien de la chaîne de froid.
- L'existence des outils pour une efficace stratégie d'information et de communication ;

(ii) *Contexte social, institutionnel et législatif (lois existantes, impôts/taxes, possibilité de créer synergies avec les autres acteurs locaux, etc)*

- La bonne organisation et le bon « réseautage » des organisations paysannes et de producteurs agricoles (OPPA) ;
- La formation intégrée des OPFA ;
- La mise en œuvre de politiques bien ciblées et adaptées aux besoins et contraintes des femmes ;
- Une approche participative au développement des innovations à travers par exemple la mise en place ou le développement des « centres intégrés des ruraux » répondant aux demandes des acteurs ruraux ;
- La formation et l'alphabétisation des femmes.
- L'organisation de foires locales, nationales et/ou régionales ;

(iii) *Caractéristiques de l'innovation elle-même (facilité de reproduction, méthodologie simple etc)*

- Les facilités de mise en œuvre, des technologies simples peu coûteuses, des infrastructures locales fonctionnelles ;
- Un dialogue et des contacts réguliers et francs avec les paysans ;
- Mise en place d'un observatoire ou d'une base de données des innovations pour en faire bénéficier aux autres régions ;
- Ne pas court-circuiter la progression naturelle de l'adoption des technologies. Par exemple, l'extension de la taille de jardin s'accompagne d'un apprentissage tant en gestion du personnel qu'en gestion financière. La progressivité permet aux innovateurs/producteurs de renforcer les mécanismes d'approvisionnement adéquat de main d'œuvre, de fonds de roulement, d'accès aux intrants ainsi qu'à la prospection de marché pour écouler leurs productions. D'erreur en erreur sans perte insoutenable, les producteurs pourra développer graduellement des solutions à toutes les contraintes et de se prévenir des risques technologiques. Dans l'irrigation la séquence suivante d'activités

est proposée comme exemple pour assurer la progressivité : (i) puisard traditionnel, corde et puisette & forage ; (ii) pompe à motricité humaine (iii) petit réseau forage (iv) motopompe (v) augmentation du réseau californien.

3. Comment promouvoir une « culture de l'innovation »

Pour promouvoir la culture de l'innovation, la grande majorité des participants à la consultation a insisté sur ***l'importance d'intégrer un volet innovation dans la conception et l'exécution des projets de développement.*** D'autres propositions faites sont les suivantes :

- La formation et sensibilisation des agents des bailleurs de fonds ;
- La formation pratique des utilisateurs ;
- La mise en place d'une importante médiatisation sur les résultats escomptés ;
- La mise en place d'un fonds issu de différents projets destiné à des structures de repérages des innovations. Ces structures devraient être responsables de la diffusion de ces innovations dans d'autres régions. Mais la question qui se pose est de savoir si ces structures existent et comment ces projets pourraient travailler avec ces structures ;
- La mobilisation des fonds de formation sous le couvert d'interprofessions pour capitaliser les bonnes pratiques d'un projet ;
- L'intégration du facteur innovant dans la planification et l'exécution des projets de développement, avec une rubrique "innovation" dans tout projet financé
- La formation des paysans et la valorisation de la « recherche paysanne » ;
- L'adoption d'une approche permettant de développer l'esprit de participation au niveau des bénéficiaires afin d'assurer la durabilité des innovations ;
- Le renforcement des structures d'OPPA existantes pour promouvoir la culture des innovations.

4. Quelles politiques sont nécessaire pour promouvoir l'accès à l'innovation des populations rurales à l'échelle locale nationale et ou régionale ?

Les propositions faites en matière de politiques nécessaire pour promouvoir l'accès à l'innovation des producteurs sont les suivantes :

- L'utilisation des radios rurales de façon massive ;
- L'introduction des innovations dans les programmes scolaires ;
- La mise en place de réseaux de distribution technico-commerciaux ;
- Donner plus de place aux techniciens dans l'encadrement des actions de développement ;
- L'introduction d'un système d'information fiable et efficace pour réguler les prix afin de motiver les producteurs ;
- Des politiques de bonne gouvernance, tenant compte en particulier des populations les plus vulnérables ;
- La publicité bien ciblée (radio, télévision) peut jouer un rôle déterminant dans la promotion des technologies. Celles-ci sont bien reçues par les producteurs y compris ceux des campagnes les plus reculées, comme en témoigne le nombre de pompes et forage vendus sans aucun mécanisme de crédit ou de subvention.
- Des démonstrations sur sites, dans les foires et sur les marchés sont déterminantes.

Pour assurer le transfert des innovations, ce n'est pas du facteur innovant uniquement dont on a besoin. Une innovation à elle seule ne permet pas de résoudre ou d'améliorer la situation des producteurs. Les paysans dans la plupart des cas connaissent souvent les innovations mais l'environnement ne leur permet pas de les valoriser. Par exemple, ces dernières années, certaines innovations institutionnelles ont bénéficié à des producteurs directement impliqués en leur permettant de mieux produire et de mieux vendre (warrantage, boutiques d'intrants, les bourses de céréales, etc.). Mais il reste très difficile pour un producteur de transférer ailleurs ce type d'innovation sans un appui spécifique.

5. Questions clés à approfondir dans la consultation ?

- Quelles sont les expériences et succès concrets répondant à la dimension genre liées au processus de l'innovation ?
- Quelles politiques – stratégies – méthodologies ont réussi - ou pourraient réussir - à promouvoir les dynamiques d'innovation dans la région ?
- Quels sont les rôles respectifs, les synergies et les partenariats possibles entre les acteurs publics et privés (exemples : producteurs, organisations rurales et entreprises) dans la promotion de l'innovation ? Donnez des exemples spécifiques des innovations.
- Quelles techniques et pratiques innovatrices d'envergure avez-vous identifiées dans vos programmes de développement et d'investissement ou dans ceux de vos partenaires ayant un vrai potentiel de réplication, d'adaptation et de multiplication à grande échelle ?